

A.T.O.M
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 15 RUE DU MARECHAL JUIN
77270 VILLEPARISIS
753 360 460 RCS MEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 31 DÉCEMBRE 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre,
Le 31 Décembre,
A 12 Heures,

Les associés de la Société A.T.O.M se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par **Madame Stéphanie GUEGAN**, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Olivier MESSIER est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 500 actions sur les 500 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Le rapport du Président,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

A titre ordinaire :

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Démission du Directeur Général sans remplacement,

A titre extraordinaire :

- Modification de l'article 8 des statuts consécutive à une cession d'actions,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Madame Stéphanie GUEGAN de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Olivier MESSIER

Né à PARIS (14^e) le 28 juin 1974

De nationalité française

Demeurant 15 rue du Maréchal Juin, 77270 Villeparisis

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Olivier MESSIER de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, constate qu'il n'y a pas lieu de nommer un nouveau Directeur Général.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

Après avoir pris connaissance de la cession par Madame Stéphanie GUEGAN à Monsieur Olivier MESSIER de deux cent cinquante-cinq (255) actions lui appartenant dans la Société, l'Assemblée Générale décide de remplacer l'article 8 des statuts par les dispositions suivantes :

« **ARTICLE 8 – CAPITAL SOCIAL**

La capital social est fixé à la somme de cinq mille (5 000) euros.

Il est divisé en cinq cents (500) actions de dix (10) euros l'une, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les actionnaires en proportion de leurs droits :

- Monsieur Olivier MESSIER : 500 actions

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEM RÉSOLUTION

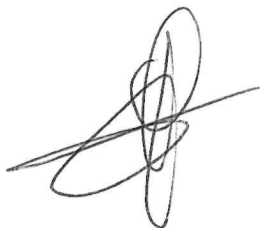
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de séance
Madame Stéphanie GUEGAN

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le secrétaire de séance
Monsieur Olivier MESSIER

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a series of horizontal, wavy lines and a long horizontal stroke extending to the right.